



NAO 2019

La dernière réunion NAO a eu lieu le 23 mai avec les OS (UNSA-CGT-FO) pour essayer de trouver un accord plus intéressant pour les salariés sans avoir à passer par une alarme sociale (voir une grève) qui pourrait être pénible pour tous.

Voici ci-dessous ce que nous a proposé la direction :

- Une garantie de l'inflation sur un an
 - ✓ **01/06/2019** : augmentation anticipée de **+0.4%** (**Point 100 à 10.76**)
 - ✓ **01/09/2019** : augmentation anticipée de **+0.4%** (**point 100 à 10.803**)
 - ✓ **01/01/2020** : complément de l'inflation moyenne 2019

- « Congés enfants malades »

A compter de la signature de l'accord, **2 jours seront accordés par salarié et par période glissante de 12 mois**, pour accompagner un enfant âgé de moins de 16 ans avec justificatifs de l'employeur du conjoint(e) du salarié et certificat médical.

Un bilan sera effectué au bout d'un an pour voir si cette disposition a fait baisser l'absentéisme général de l'entreprise et sera éventuellement renouvelé de fait.

- Reconduction pour 2019 des **primes « AVSR » et « agence commerciale »** selon des modalités actualisées.
- Engagement de la direction sur la restauration :
 - ✓ Elle a déjà pris contact avec la société « Elior » qui gère les restaurants d'entreprise de la poste (Joliet et Grangier), afin d'obtenir un « ticket » d'entrée pour une restauration à cout raisonné pour les salariés, en particulier ceux qui prennent ou finissent en ville.
 - ✓ Avec la même société voir aussi des plats chauds à distribuer sur le dépôt et/ou voir avec une restauration mobile.
- Les compteurs PFR :
 - ✓ Ils passeront à **450h** au lieu des 400h actuels.
- Des renforts à la conduite
 - ✓ Pour soulager le personnel pour des prises de repos.
 - ✓ Pendant les Vacances du personnel en CPS pour obtenir plus de CA possible.
- Un complément d'intéressement d'une valeur **300€ brut**.

La contre-proposition que nous avons faite à la direction nous paraissait raisonnable au vu de la possibilité de trouver un accord avec celle-ci.

Au vu de cette dernière ouverture et après avoir consulté nos syndiqués, nous avons décidés de signer ce protocole ainsi que le complément d'intéressement.

Nous pouvions essayer d'avoir « PLUS » (éventuellement 5% et 1500€ de prime), mais au prix de « **rien du tout** » car nous avons compris que la direction n'irait pas au-delà ou alors une bricole que nous n'aurions pas récupéré en faisant une grève, qui fait perdre aux agents en moyenne 75€ par jour.

La direction ayant la signature d'une organisation syndicale ayant plus de 30% de représentativité et moins de 50%, peut faire un référendum auprès des salariés pour savoir si elle applique cet accord. Sinon elle a droit de l'appliquer en tant que décision unilatérale au vu de cela. Cela reste son choix. En effet pour qu'un accord soit automatique, il faut qu'il y ait au moins 50% de représentativité des OS qui signent. Une seule OS peut le faire Chez KDM, mais le souhaite-t-elle ?

L'équipe syndicale UNSA-DIVIA

Contact :

Thierry Bourdier (Délégué Syndical—Elu Titulaire CSE—Elu CSSCT—Syndicalisation)

06 63 09 80 92

Éric Giannini (Elu Titulaire CSE) 06 52 93 87 43

Françoise Tillet (Elu Titulaire CSE) 06 62 10 73 38

Estelle Genet (Elu Titulaire CSE) 06 99 27 89 50

Yannick Mairet (Elu Suppléant CSE, représentant de proximité) 07 83 97 63 19

Virgile Marteau (Elu Suppléant CSE) 06 07 43 63 65

Agnès Tron (Elu Suppléant CSE) 06 70 96 69 90

Olivier Sorez (Délégué syndical Maîtrise) 06 79 76 88 81

Christelle Cislighi (interlocutrice privilégiée RE) 06 59 04 89 36

Mail : diviaunsa@gmail.com

www.unsadia.net

La vague bleue!